



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

MAIRIE DE COGGIA



Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 03 avril 2024
N° 16

OBJET : Révision des taux d'impositions.

Date de la convocation : 29/03/2024	L'an deux mil vingt-quatre, et le mercredi 03 avril, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur COGGIA Jean-Dominique, 2ème Adjoint.
Nombre de membres Composants l'Assemblée : 15	Etaients présents : Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur COGGIA François, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame ALFONSI Noëlle, Madame LIBONATI Julie, Monsieur SPADA Sébastien, Monsieur MALATESTA Ludovic, Madame ANDREÏ Brigitte, Madame AÏUTI Dominique, Madame BIFERALI Martine, Monsieur FENECH Carmel.
Nombre de Conseillers en exercice : 15	Etaients absents : Monsieur RAFFALLI Louis, Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur ALZAPIEDI Antoine, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis.
Nombre de membres présents : 11	
Nombre de votants : 15	
Quorum : 08	Absents représentés : Monsieur RAFFALLI Louis donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean-Claude, Monsieur LAPORTE Bernard donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur ALZAPIEDI Antoine donne pouvoir à Madame LIBONATI Julie, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis donne pouvoir à Monsieur FENECH Carmel.
Secrétaire de séance Madame BIFERALI Martine	

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Le Président expose que suite au versement d'une subvention exceptionnelle de l'Etat de 300 000,00 euros, il a été décidé avec l'accord des services concernés d'en faire bénéficier les contribuables de notre commune, à savoir une baisse effective des taxes foncières sur les exercices comptables de 2024 et 2025. Le taux de la taxe foncière bâtie sera donc ramené de 35,37% à 26,70% et compensé par le versement de la moitié de la subvention perçue à savoir 150 000,00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 15 voix POUR la diminution de la TFB à 26,70%.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.**

Le Maire,

François COGGIA

